



Lettre ouverte à M. Henri SÉRANDOUR

Président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

1, avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS

LE CNOSF DOIT DÉNONCER L'ATTITUDE DU CIO QUI NIE SES RESPONSABILITÉS

Paris, le 4 juin 2004

Monsieur le Président,

Alors que la campagne internationale « Jouez le jeu pour les JO »¹ dénonce les violations massives des droits de l'homme dans l'industrie des articles de sport, nous attirons votre attention sur le fait que le Comité international olympique (CIO) tente de fuir ses responsabilités.

LE CIO SE DÉCHARGE SUR LES COMITÉS NATIONAUX

Interpellé sur la question, le CIO déclare que le contrôle du respect des droits de l'homme au travail dépend des Comités olympiques nationaux². Pourtant, il est clairement inscrit dans la Charte olympique que « *tous les droits sur le symbole, le drapeau, la devise et l'hymne olympiques appartiennent exclusivement au CIO* »³.

Faut-il en déduire que les droits (notamment ceux qui concernent l'octroi des licences sur les produits frappés du symbole olympique) relèvent du CIO, tandis que les devoirs (notamment celui de vérifier les conséquences sociales des pratiques commerciales) seraient de la seule responsabilité des Comités nationaux ?

LE PARLEMENT EUROPÉEN CONTESTE L'ATTITUDE DU CIO

Le 22 avril dernier, le Parlement européen adoptait une résolution⁴ pour dénoncer le non-respect des normes fondamentales du travail dans la production d'articles de sport pour les Jeux Olympiques : « *les pratiques commerciales [sont] intolérables et ne permettent pas l'exercice d'une concurrence loyale. [...] Les consommateurs s'inquiètent de plus en plus à propos [des] conditions d'emploi et de travail abusives, largement répandues* ».

C'est pourquoi le Parlement, à l'approche des JO, s'appuyant sur le travail de la campagne « Jouez le jeu », demande aux principaux acteurs de l'industrie mondiale des vêtements et des chaussures de sport, dont notamment le CIO, « *d'engager des négociations dans le but de parvenir à une solution sectorielle respectant entièrement les normes du travail établies par l'OIT.* »

LE CNOSF DOIT PRENDRE POSITION VIS-À-VIS DU CIO

À quelques semaines de l'ouverture des Jeux d'Athènes, à quelques jours du passage de la flamme olympique à Paris, le CNOSF doit déterminer clairement avec le CIO la part de responsabilité qui revient à chacun des acteurs : Comité international, Comités nationaux, marques et fabricants d'articles de sport, etc. Aucun d'entre eux ne peut impunément se décharger de ses responsabilités sur un tiers. Au contraire, seule une collaboration de toutes les parties prenantes permettra de garantir un progrès tangible et durable des conditions de travail.

C'est pourquoi nous demandons que le CNOSF, aux côtés du Parlement européen et du collectif *De l'éthique sur l'étiquette*, demande officiellement au CIO d'adopter une attitude responsable et proactive quant au respect des droits de l'homme au travail, tout spécialement dans l'industrie du sport.

Veuillez agréer, Monsieur Sérandour, l'expression de notre haute considération.

Le Comité de pilotage du collectif *De l'éthique sur l'étiquette*.

(1) Coordonnée par les réseaux *Clean Clothes Campaign*, *Oxfam-International* et *Global Unions*, et animée en France par le collectif *De l'éthique sur l'étiquette*. (2) Le CNOSF pour la France. (3) Chapitre 1, article 17. (4) Procès verbal P5 TA-PROV(2004)0380.

Collectif *De l'éthique sur l'étiquette*

53 boulevard de Strasbourg, 75010 Paris - www.ethique-sur-etiquette.org
tél. 01 56 03 93 54 – fax. 01 47 70 96 35 – info@ethique-sur-etiquette.org